

Accueil des personnes à mobilité réduite

La préfecture du Jura a mis en œuvre une procédure d'accueil des personnes à mobilité réduite. Des places de stationnement proches de la préfecture leur sont réservées.

Un protocole d'accueil a été défini, une plateforme élévatrice et des guichets adaptés créés.



a) Stationnement à l'extérieur de la préfecture

Des places de stationnement à proximité immédiate de la préfecture sont réservées aux personnes à mobilité réduite :

- à l'intersection de la rue Saint Désiré et de la Rue de la Préfecture 

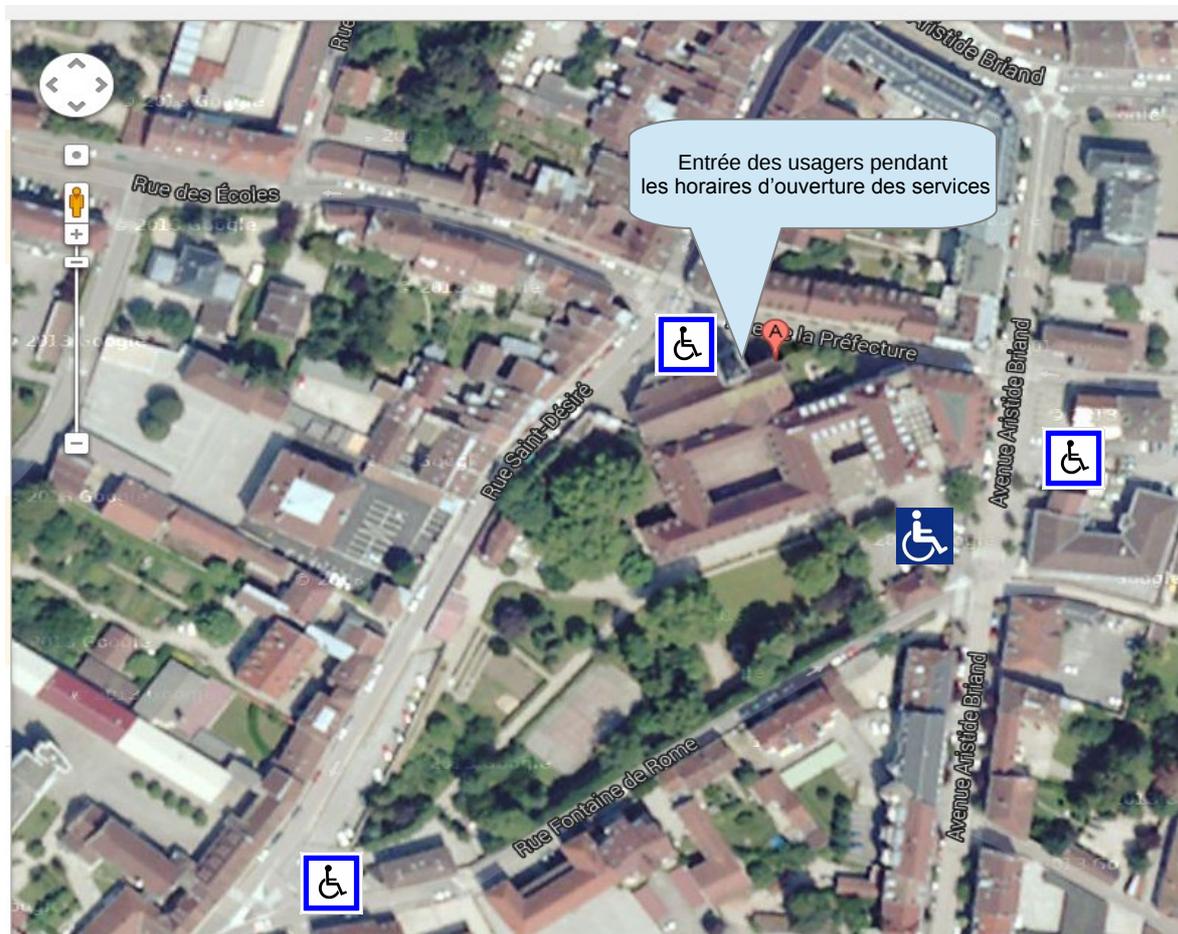
(en face de la boulangerie Baguette et de la crèmerie, dans le prolongement de l'entrée du public (A))

- en face de la préfecture, dans l'avenue Aristide Briand 
- à l'intersection des rues Saint-Désiré et Fontaine de Rome 

b) Stationnement à l'intérieur de la préfecture

(nécessite au préalable de contacter le standard au 03 84 86 84 00)

Les usagers à mobilité réduite peuvent se garer sur le parking des véhicules de service de la Préfecture situé rue Aristide Briand. Un emplacement leur est réservé. Celui-ci est matérialisé sur la carte ci-dessous par le logo . L'utilisateur contacte au préalable le standard (03 84 86 84 00) afin de solliciter l'ouverture de ce parking. Le gardien guide alors l'administré jusqu'à l'hôtesse d'accueil.





c) Accès et accueil des personnes à mobilité réduite

L'accès des personnes à mobilité réduite aux locaux de la préfecture s'effectue par la plateforme élévatrice située à l'entrée du public (rue de la préfecture). Elle est accessible depuis le parvis extérieur.

L'hôtesse d'accueil reçoit la personne dans le hall d'accueil situé au rez-de-chaussée et l'accompagne dans ses démarches.

Un ascenseur dessert les différents niveaux de la préfecture et permet notamment d'accéder au niveau 1 où se trouvent les guichets de délivrance des titres. Un guichet adapté aux personnes en fauteuil est disponible aux services des cartes grises, des permis de conduire et des nationalités.